

Republique Islamique de Mauritanie

Intervention du secrétaire général du ministère de la justice devant le
segement ministériel du Onzième congrès des nations unies pour la
prévention du crime et la justice pénale
Bangkok 24 Avril 2005

**Monsieur le président,
Excellences mesdames et messieurs les chefs des
gouvernements et ministres ,**

Mesdames et messieurs,

Permettez moi tout d'abord de remercier au nom de la Mauritanie le gouvernement du royaume de Thaïlande pour l'excellente organisation de ce congrès des nations unies pour la prévention du crime ; ce pays si loin de nous par la distance mais proche de nos coeurs et que nous connaissons bien par la qualité de ses produits commerciaux importés en mauritanie et dont nous apprécions l'hospitalité et la sympathie du peuple depuis que nous sommes arrivés sur son territoire.

Mes felicitations à notre président élu pour diriger les travaux de cette session.

Il me plait également de présenter mes felicitations à l'office des nations unies pour la lutte contre la drogue et le crime pour avoir si bien préparé ce congrès et je saisis l'occasion pour adresser mes remerciements à tout le staff de cet office pour leur excellente disposition et coopération avec la mauritanie.

Monsieur le président,

Les défis sécuritaires d'aujourd'hui requièrent, de nous tous, des réponses adéquates urgentes et appropriées.

Conformément aux directives définies par le président de la république Monsieur **Maouya Ould Sid'ahmed** Taya, notre gouvernement a développé pour lutter contre le terrorisme et la criminalité une stratégie multidimensionnelle dans son contenu et globale dans ses objectifs. C'est ainsi qu'un panel de mesures politiques, législatives et institutionnelles a été introduit.

Au niveau de la politique générale

Pour lutter contre la criminalité et le terrorisme nous avons défini trois axes fondamentaux qui correspondent à trois programmes qui, en notre sens agissent sur les racines même de la criminalité :

- la lutte contre la pauvreté par la création d'un commissariat chargé de la lutte contre la pauvreté, l'insertion et les droits de l'homme ;
- la lutte contre l'ignorance par un programme ciblé d'alphabétisation et de promotion de la lecture ;
- la promotion de la femme et la protection de l'enfance : c'est que, pour nous l'émancipation de la femme est un gage de développement et une promotion de la démocratie.

Au plan législatif :

Plusieurs textes ont été adoptés, dont on peut citer à titre d'exemples :

- La loi numéro 037/93 du 20 juillet 1993 relative à la répression de la production, du trafic et de l'usage illicite des stupéfiants et substances psychotropes. Cette loi réprime aussi le blanchiment d'argent provenant de la drogue.

- La loi numéro 025/ 03 du 17 juillet 2003 reprimant la traite des personnes.
- Deux projets de loi importants sont actuellement en cours d'élaboration : projet de loi sur le blanchiment d'argent et projet de loi sur le financement du terrorisme.

Au plan institutionnel :

- Une réforme de la justice a été engagée depuis 1993 avec pour principes de base l'indépendance de cette institution. Cette réforme vise à rapprocher les juridictions des justiciables et d'accroître la célérité dans le traitement de dossiers. Nous y œuvrons par une formation continue des magistrats et du personnel auxiliaire. Un accent particulier a été mis sur l'introduction d'une justice réparatrice, notamment au profit des mineurs en conflit avec la loi et les femmes. Ceci sera concrétisé par la création prochaine des centres ouverts pour jeunes et par l'introductions des travaux générateurs des revenus et rééducateurs dans les centres de détention des femmes.
- Création d'une commission nationale de lutte contre la drogue en 1990.
- Création de l'office de répression du trafic illicite de la drogue par arrêté n° 110 du 08 décembre 1992. .
- Création d'une unité de formation à la lutte contre l'usage des drogues pour doter les agents publics des techniques propres à assurer une prise en charge précoce des personnes touchées.
- Création d'une commission de l'enseignement contre l'usage des drogues ; qui veillent à introduire dans les programmes scolaires les matières susceptibles d'avertir les jeunes sur les dangers de l'usage des substances psychotropes.

S' agissant de la coopération internationale ; la Mauritanie a ratifié la quasi-totalité des instruments des nations unies contre le terrorisme, ainsi que la convention de l'union africaine pour la prévention et la lutte contre le terrorisme signée à Alger en 1999 et la convention arabe de lutte contre le terrorisme ; adoptée au Caire le 22 Avril 1998.

C'est pour moi une grande satisfaction de vous informer aussi de la récente ratification de la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée et tous ses protocoles additionnels. Les instruments de ratification n'ayant pas pu être prêts pour un dépôt à ce congrès devront être déposés dans les jours qui viennent.

Une structure interministérielle de coordination et d'adaptation des textes nationaux aux instruments internationaux a été mise en place. Cette même structure travaille actuellement sur un projet de texte spécifique à la lutte contre le terrorisme.

Monsieur le président,

La Mauritanie a été jusqu'à présent épargnée par le terrorisme - dieu merci - ; cependant le phénomène de la mondialisation et les exigences de la solidarité internationale nous interpellent pour unir nos efforts avec la communauté internationale afin de venir à bout de ce fléau planétaire. La Mauritanie est disposée pour ce but à coopérer avec toutes les nations éprises de paix et de justice.

Aussi deux faits nouveaux pourtant heureux attirent notre vigilance :

- La découverte du pétrole dans notre pays crée un intérêt nouveau de la part des investisseurs pour le pays, et les terroristes peuvent y élire cible.
- L'achèvement de la route reliant l'Afrique à l'Europe en passant par Nouakchott et Nouadhibou, entrainera un afflux important des personnes et peut faciliter la mobilité des criminels et terroristes.

Pour conclure mon propos je vous invite, Mesdames et Messieurs, à méditer cette réflexion de notre président de la république dans son discours du 11 Mars 2005 au sommet de Madrid sur la démocratie, le terrorisme et la sécurité : je cite : « le terrorisme, ne l'oublions pas est une maladie dont il serait vain de ne traiter que les symptômes, mais qu'il faut attaquer à la racine ; une réponse sécuritaire n'a, donc, pas de sens si elle n'est pas accompagnée et prolongée par une réponse politique ».

Je vous remercie pour votre aimable attention.